

Initiales du
président

Initiales du
secrétaire

1

COMMISSION SCOLAIRE MARIE-VICTORIN
COMITÉ EXÉCUTIF
SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 23 AOÛT 2011

Procès-verbal de la séance extraordinaire du Comité exécutif de la Commission scolaire Marie-Victorin, tenue le 23 août 2011 à 20 h 15, à la salle Flore laurentienne située au siège social de la Commission scolaire Marie-Victorin, 13, rue Saint-Laurent Est à Longueuil.

SONT PRÉSENTS :

COMMISSAIRES :

Mmes Lucie Désilets et Chantale T. Renaud

MM Roch Dumont, Normand Héroux, Michel Parent et Gilles Roy

Formant quorum sous la présidence de Mme Lucie Désilets.

COMMISSAIRES REPRÉSENTANT LES PARENTS:

Du primaire : M. Sorin Sterescu

Du secondaire : Mme Chantal Boisselle

COMMISSAIRE ABSENT :

M. Michel Gervais

SONT ÉGALEMENT PRÉSENTS :

Mmes Francine Chabot, Denise Girard, Nicole Leblanc, commissaires

M. Serge Mainville, commissaire

SONT ÉGALEMENT PRÉSENTS :

M. Raynald Thibeault, directeur général

M. Anthony Bellini, directeur général adjoint

M. Daniel Ouimet, directeur général adjoint

M. Daniel Tremblay, directeur général adjoint

Me Marylène Drouin, directrice du Service du secrétariat général, des affaires corporatives et des communications

M. Éric Lafrance, directeur par intérim du Service des ressources matérielles

VÉRIFICATION DE LA PROCÉDURE DE CONVOCATION

La présidente vérifie, auprès de la secrétaire générale, la procédure de convocation.

L'avis de convocation et l'ordre du jour en date du 18 août 2011 ont été remis aux commissaires et au directeur général et déposés sur le site Internet de la Commission scolaire Marie-Victorin.

Initiales du
président

Initiales du
secrétaire

2

COMMISSION SCOLAIRE MARIE-VICTORIN
COMITÉ EXÉCUTIF
SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 23 AOÛT 2011

OUVERTURE DE LA SÉANCE

La présidente, Mme Lucie Désilets, déclare la séance ouverte.
Il est 20 h 22.

01-CE-2011-2012

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ par M. Roch Dumont:

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

Adoptée à l'unanimité

L'ordre du jour adopté se lit comme suit :

1. Ouverture de la séance et moment de réflexion
 - 1.1 Vérification de la convocation de la séance extraordinaire
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal:
 - 3.1 Exemption de lecture et adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 28 juin 2011
4. Questions orales du public
5. Affaires de la Direction générale
6. Affaires du Service du secrétariat général, des affaires corporatives et des communications
7. Affaires du Service des ressources éducatives
8. Affaires du Service des ressources humaines
9. Affaires du Service de l'organisation et du transport scolaire
10. Affaires du Service des ressources financières
11. Affaires du Service des ressources matérielles
 - 11.1 CFP Pierre-Dupuy – sécurité des machines – secteurs usinage, soudure et électromécanique
 - 11.2 Octroi de contrat – entrepreneur électricien
12. Affaires du Service des technologies de l'information
13. Affaires du Service de la formation professionnelle et de l'éducation des adultes
14. Autres points
 - 14.1 Dépenses de la présidence du Conseil – autorisation
15. Questions orales du public
16. Parole aux commissaires
17. Parole aux commissaires représentant les parents
18. Ajournement ou clôture de la séance

Initiales du
président

Initiales du
secrétaire

3

COMMISSION SCOLAIRE MARIE-VICTORIN
COMITÉ EXÉCUTIF
SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 23 AOÛT 2011

02-CE-2011-2012

**ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU
28 JUIN 2011**

IL EST PROPOSÉ par M. Normand Héroux que le procès-verbal de la séance ordinaire du 28 juin 2011 soit adopté en corrigeant les présences à l'effet que M. Sorin Sterescu, représentant des parents au primaire, était présent.

Adoptée à l'unanimité

QUESTIONS ORALES DU PUBLIC

Aucune personne n'a pris la parole.

03-CE-2011-2012

**CFP PIERRE-DUPUY – SÉCURITÉ DES MACHINES – SECTEURS USINAGE,
SOUDURE ET ÉLECTROMÉCANIQUE**

CONSIDÉRANT l'importance d'assurer la sécurité des élèves et la responsabilité qui incombe à la Commission scolaire;

CONSIDÉRANT que six (6) firmes se sont procuré le cahier de charges;

CONSIDÉRANT que trois (3) firmes ont déposé une soumission;

CONSIDÉRANT la recommandation du Service des ressources matérielles d'octroyer le contrat à la firme « Les Spécialistes AVA inc. »;

IL EST PROPOSÉ PAR M. Roch Dumont :

1° **QUE** le contrat pour le projet 090-390-14999 – CFP Pierre-Dupuy – sécurité des machines – secteurs usinage, soudure et électromécanique, soit accordé à la firme « Les Spécialistes AVA inc. » pour un montant total de 196 750,00 \$ avant taxes, selon le tableau comparatif d'ouverture des soumissions du 19 août 2011 déposé par le Service des ressources matérielles;

2° **QUE** le directeur intérimaire du Service des ressources matérielles soit autorisé à signer le contrat et à intervenir pour et au nom de la Commission scolaire Marie-Victorin.

Adoptée à l'unanimité

04-CE-2011-2012

OCTROI DE CONTRAT – ENTREPRENEUR ÉLECTRICIEN

CONSIDÉRANT que la Commission scolaire a recours aux services d'entrepreneurs électriciens pour des travaux d'amélioration et de réparation des infrastructures électriques de ses bâtisses;

Initiales du
président

Initiales du
secrétaire

4

COMMISSION SCOLAIRE MARIE-VICTORIN
COMITÉ EXÉCUTIF
SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 23 AOÛT 2011

CONSIDÉRANT que l'article 5.3.2.3 de la *Politique d'achat relative aux contrats d'approvisionnement, de services et de travaux de construction* de la Commission scolaire établi que « pour tout contrat relatif à des travaux de construction d'un montant de 100 000 \$ et plus, le recours à la concurrence par appel d'offres public est requis »;

CONSIDÉRANT que le Service des ressources matérielles a procédé à une démarche d'appel d'offres public pour établir un partenariat avec un entrepreneur électricien;

CONSIDÉRANT que dix (10) prestataires de services se sont procuré le cahier de charges;

CONSIDÉRANT que six (6) prestataires de services ont déposé une soumission;

CONSIDÉRANT la recommandation du Service des ressources matérielles à la suite de l'analyse des soumissions;

IL EST PROPOSÉ PAR M. Gilles Roy :

- 1° **QUE** le contrat à exécution sur demande relatif à l'établissement d'un partenariat avec un entrepreneur électricien pour effectuer des travaux d'électricité dans l'ensemble des bâtisses de la Commission scolaire soit octroyé au prestataire de services « Savoie M. D. inc. » pour un montant approximatif de 244 680,00 \$, pour une période de deux (2) ans, soit du 1^{er} septembre 2011 au 31 août 2013, selon le tableau comparatif d'ouverture des soumissions du 16 août 2011 déposé par le Service des ressources matérielles;
- 2° **QUE** le directeur intérimaire du Service des ressources matérielles soit autorisé à signer le contrat à exécution sur demande et à intervenir pour et au nom de la Commission scolaire Marie-Victorin.

Adoptée à l'unanimité

05-CE-2011-2012

DÉPENSES DE LA PRÉSIDENTE DU CONSEIL – AUTORISATION

CONSIDÉRANT que l'article 4.1 de la *Politique de frais de déplacement et de voyage* adoptée par le Conseil des commissaires prévoit que les dépenses de la présidence du conseil sont autorisées par le comité exécutif;

IL EST PROPOSÉ PAR M. Michel Parent :

Initiales du
président

Initiales du
secrétaire

5

COMMISSION SCOLAIRE MARIE-VICTORIN
COMITÉ EXÉCUTIF
SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 23 AOÛT 2011

D'AUTORISER les dépenses de la présidence au montant de 58,41 \$ pour le mois de juin 2011.

Adoptée à l'unanimité

QUESTIONS ORALES DU PUBLIC

Aucune personne n'a pris la parole.

PAROLE AUX COMMISSAIRES

Aucun commissaire n'a pris la parole.

PAROLE AUX COMMISSAIRES REPRÉSENTANT LES PARENTS

Aucun commissaire représentant les parents n'a pris la parole.

06-CE-20111-2012

AJOURNEMENT OU CLÔTURE DE LA SÉANCE

IL EST PROPOSÉ par M. Normand Héroux que la séance prenne fin.

Il est 20 h 45.

Présidente

Secrétaire générale

Initiales du
président

Initiales du
secrétaire

6

COMMISSION SCOLAIRE MARIE-VICTORIN
COMITÉ EXÉCUTIF
SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 23 AOÛT 2011

